

N°2026/13

DEPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS

COMMUNE
D'
AUXI-LE-CHATEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26/03/2026

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 21

Date de la Convocation : 21/03/2026

OBJET : MODALITES DE
COMMUNICATION DES CONVOCATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL, DES
DOCUMENTS BUDGETAIRES ET AUTRES
ELEMENT D'INFORMATION DANS
L'ATTENTE DE L'APPROBATION DU
REGLEMENT INTERIEUR DE
L'ASSEMBLEE

L'an deux mille vingt-six, les vingt-six mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de Mme Aline GUILLUY, Maire.

PRESENTS :

Aline GUILLUY – Laurent HOYEZ – Alexandra FRASER-PINTAPARIS – Arnold CLAUSSE – Marie-José DUFOSSE-FRASER – Cameron GALVAIRE – Nadège KAMWA – Jean-Michel PASQUON – Bernadette FERREIRA – Nathalie GERON – Georges MOURAO – Thomas BRUNIAUX – Julie BOUDAL – Alexandre KRASNOBRODA – Teddy MEURDESOF – Cédric COURTOIS – Kévin FERRAIRA – Stéphanie CAPPE – Anaïs CABARET –

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Sandra TARDIEU – Marie DEBRAY

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :

Clémence DECRAMER – Alexis SEPTIFORT

SECRETAIRE DE SEANCE :

Cameron GALVAIRE

Madame la Maire informe l'assemblée des dispositions de l'article L. 2121-8 qui prévoit que le Conseil municipal des communes de 1 000 habitants et plus établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Madame la Maire précise que règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement. Ce dernier prévoit dans son article 5 que les convocations et autres informations relatives aux séances du Conseil municipal

soient transmises « *uniquement par voie dématérialisée, aux adresses électroniques choisies par les conseillers municipaux.* »

Madame la Maire propose à l'assemblée d'étendre cette disposition à l'ensemble des informations émanant des services de la Mairie à destination des élus et notamment à la transmission des documents budgétaires.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **APPROUVE** l'envoi dématérialisé des convocations du Conseil municipal et autres pièces préparatives, des documents budgétaires et toutes informations émanant des services de la Mairie.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an que dessus et ont signé sur le registre les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME
AUXI LE CHATEAU, le 26/03/2026
La Maire,

Aline GUILLUY